

Permettre à votre entreprise de financer des formations hors apprentissage

Décryptage de la fraction du 13 % de la taxe d'apprentissage
— Dès le 1^{er} janvier 2021 —

Toutes entreprises assujetties

MASSE SALARIALE
Base Brute Sécurité Sociale

MS x 0,68% = Taxe Brute

=CSA* + ←

Entreprises de 250 salariés et plus

Effectif alternants	Effectif entreprise	
	250 et +	2 000 et +
X < 1%	0,4% de la MS	0,6% de la MS
1% ≤ X < 2%	0,2% de la MS	0,2% de la MS
2% ≤ X < 3%	0,1% de la MS	0,1% de la MS
3% ≤ X < 5%	0,05% de la MS	0,05% de la MS

Masse salariale 2021
Fraction 87 % x 0,68 %

+

*Contribution Supplémentaire à l'Apprentissage

Collecte par les OPCO puis un recouvrement assuré par les URSSAF

Masse salariale 2020
Fraction 13 % x 0,68 %
Versement avant le 31 Mai

Versements directs par l'entreprise aux écoles habilitées ou dons en nature pour les CFA

PAR CHÈQUE

1) Remplissez le formulaire de versement ci-dessous

PAR VIREMENT

2) Effectuez votre virement à :

Formulaire de versement de la fraction du 13 % de la taxe d'apprentissage dès le 1^{er} janvier 2021 à partir de la pièce jointe "Formulaire de versement"